PRÉFET
DE L'ARDÈCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 007 132 26 D0001

date de dépôt : **19 février 2026**
demandeur : **Monsieur FAVATA Sébastien**
pour : **la construction d'un tunnel de stockage de 10.50 x 20 mètres d'une surface de 210 m² en structure acier et bâche PVC de couleur verte**
adresse terrain : **119 IMP des Vignes lieu-dit Le Bas Celas, à Largentière (07110)**

Commune de Largentière

ARRÊTÉ N° 2026.065
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Largentière

Reçu en sous-préfecture de LARGENTIERE
27 MARS 2026

Le maire de Largentière,

Vu la demande de permis de construire présentée le 19 février 2026 par Monsieur FAVATA Sébastien demeurant 36 RUE de Muletiers, Loubaresse (07110);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un tunnel de stockage de 10.50 x 20 mètres d'une surface de 210 m² en structure acier et bâche PVC de couleur verte ;
- sur un terrain situé 119 IMP des Vignes lieu-dit Le Bas Celas, à Largentière (07110) ;
- pour une surface de plancher créée de 210 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 décembre 2015 ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 mai 2023 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble du territoire et fixant les objectifs encourus de la procédure ainsi que les modalités de la concertation (PLUi) ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 12 novembre 2024 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;
Vu l'avis favorable de Direction Départementale des Territoires, Service Agriculture en date du 09/03/2026 ;

ARRÊTE

Article 1 (unique)

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A Largentière
Le 23-03-2026

Le maire,

MAIRIE DE LARGENTIERE 07110 (Ardèche)

Conseillère déléguée
Mme LEPVRIER Isabelle

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.